

Dépénaliser la consommation de stupéfiants?

Autor(en): **Erard, Lucien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1880

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dépénaliser la consommation de stupéfiants?

Lucien Erard • 19 août 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15109>

Le rapport publié par l'OFSP en mai dernier déjà mérite mieux qu'une polémique au creux de l'été

La prohibition de l'alcool aux USA dans l'entre-deux guerres comme de la drogue aujourd'hui nourrit le crime organisé, source de profits gigantesques et d'un pouvoir mafieux destructif. Ni la police et les douanes, ni les mesures contre le blanchiment d'argent n'en ont jamais fait façon.

Passe encore si l'interdiction freinait réellement la consommation de drogues. Or celles-ci sont disponibles à chaque coin de rues, sans contrôle. Alors qu'il faut être pharmacien pour vendre une aspirine, nos enfants doivent acheter des produits potentiellement mortels à des escrocs et se piquer avec des seringues infectées mortellement dans des toilettes publiques éclairées en bleu pour qu'ils ne trouvent pas leur veine. Pire encore, on leur donne gratuitement la drogue à l'essai pour s'en faire de nouveaux clients.

Punir la consommation est tout aussi inefficace, voire contreproductif: C'est en France et aux Etats-Unis, particulièrement répressifs, que la consommation de cannabis est la plus élevée. Dépénaliser la

consommation pour renforcer la répression du trafic constitue un progrès largement reconnu et admis de tous les spécialistes. Si la presse a attendu le creux du mois d'août pour faire ses choux gras de la dépénalisation des drogues ⁸, en se référant à un rapport de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), *Défi Addictions* ⁹ - *Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse*, passé pourtant inaperçu à sa publication fin mai dernier, c'est que le rapport n'en fait pas état. C'est dans un commentaire demandé à l'un de ses auteurs, le professeur van der Linde, par le quotidien *Le Temps* ¹⁰ qu'il a fallu chercher une référence en faveur de la dépénalisation.

Ce que dit en fait ce rapport, c'est qu'il faut beaucoup mieux contrôler l'offre de produits pouvant entraîner la dépendance, à commencer par l'alcool qui fait bien plus de dégâts que d'autres drogues. Réglementer, limiter l'offre est efficace pour l'alcool – augmentation des prix par l'impôt, réduction des heures d'ouverture, interdiction de vente aux enfants – mais aussi pour la drogue. En 2004 il s'en est fallu de quelques voix au Conseil national pour que soit accepté le projet déjà voté à une large majorité au Conseil des Etats de dépénalisation de la consommation et de contrôle du

marché du cannabis. En effet dépénaliser la consommation d'un produit, ce qui était, et reste *de facto* le cas dans la plupart des cantons, n'a pas de sens s'il faut se contenter de fermer les yeux sur un trafic juteux. Des dizaines de « shops », avec souvent pignon sur rue, géraient alors ce trafic qui alimentait progressivement toute l'Europe. Et c'est pourquoi ce projet prévoyait une stricte réglementation de la production et du commerce de cannabis: interdiction de vente aux enfants et aux non résidents, contrôle de la qualité et du taux de THC du produit, taxe pour rendre le prix du produit suffisamment dissuasif.

C'est le mérite du rapport de l'OFSP de tenter une approche plus cohérente de l'ensemble des addictions et de la réduction des risques. C'est son mérite aussi de rappeler que la société a des responsabilités et surtout des moyens d'action à l'égard de ses membres les plus faibles et les plus influençables. Or mieux contrôler l'offre, qu'il s'agisse d'alcool, de vin ou de bière d'une part ou de jeux d'argent d'autre part, c'est toucher à des intérêts puissants. Il fallait donc assassiner ce rapport. Le présenter comme un plaidoyer pour la dépénalisation de toutes les drogues y suffira. Dommage et surtout malhonnête.